

THE ALGERIAN COASTLINE BETWEEN DEGRADATION AND PROTECTION OF THE HERITAGE: THE CASE OF THE COASTAL TOWN OF AIN EL TURCK

Mohammed Tewfik BOUROUMI

Assistant Professor, Phd , Arch, University of Science and Technology of Oran, Faculty of Architecture and Civil Engineering, Department of Architecture, email: bouroumitewfik@gmail.com

Lamia Khadidja BEGHDOUD

Assistant Professor, Phd, Arch, University of Science and Technology of Oran, Faculty of Architecture and Civil Engineering, Department of Architecture, email: beghdoudlam@gmail.com

Walid HAMMA

Lecturer, Dr, Arch, Abu Backr Belkaid Tlemcen University, Faculty of Technology, Department of Architecture, email: hammawalid06@hotmail.com

Abstract. North-west of the country with a coastline has long been the major axis of urbanization. The Oran coast is particularly over-used by unbridled urbanization has given until today no legislation. It is based on a critical observation and objective compared to rapid urbanization of the Algerian coast as the choice of the research topic of this article was chosen. We propose an update of the situation through the case of the municipality of Ain El Türck. Where environmental degradation is the visible consequence of uncontrolled urbanization. As a result, we have asked ourselves two questions which are as follows: Why are we seeing an anarchic urbanization and development? What is the impact in the medium and long term mismanagement on this coast? It turns out that the absence of the local authorities has engendered this anarchic urbanization which will disfigure the urban landscape and make disappear the beach of Ain Turck.

Key words: degradation, heritage, urbanisation, coast, Ain Turck

1. Introduction

Le littoral est un espace qui revêt des caractéristiques physiques, environnementales, socio-économiques, géostratégiques et patrimoniales très

variées (Abolafia, 1979; Hede *et al.*, 2013; Jeffers, 2013; Lacher *et al.*, 2013; Knight et Goff, 2016; Kono *et al.*, 2016). Cet écosystème (Petrișor, 2017) riche est aujourd'hui de plus en plus désiré, voire

convoité et partagé (Mitsova et Esnard, 2012). Sa richesse a engendré des activités multiples et a suscité des intérêts souvent contradictoires, et génère des conflits d'usage et des dysfonctionnements. L'organisation du littoral (Anabalón *et al.*, 2016) a largement été perturbée en raison des aménagements effectués, et qui ont affaibli, voire brisé l'équation de l'écosystème (Burger *et al.*, 2017). Il en résulte une grande réflexion sur les enjeux liés à l'environnement littoral (Dale *et al.*, 2010). Les zones littorales, particulièrement méditerranéennes, représentent à la fois un terrain essentiel d'activité humaine et économique (Malm, 2013), mais aussi un potentiel vital de ressources naturelles, renouvelables ou non (Butler *et al.*, 2016). Le littoral méditerranéen, notamment en Algérie, est soumis à des pressions (Flannery *et al.*, 2015): enjeux financiers (Turner *et al.*, 1995), risques climatiques (Saravanan *et al.*, 2014), pollutions et préservation de l'eau (Few, 2000). Depuis la fin des années 90, le littoral Algérien connaît des transformations profondes et brutales. Si toutes ne sont pas apparentes, un phénomène au moins est directement perçu par les populations qui y résident : celui de sa dégradation. Que faire face à cette transformation brutale de nos paysages et de notre patrimoine ? C'est toute l'identité de cet espace unique qui est en train de disparaître au profit d'une occupation déstructurée et irréversible.

2. Le littoral en Algérie: espace vivant, espace agressé

2.1. Une littoralisation et une démographie à l'origine d'un processus spontané: l'urbanisation

Dans le monde et dans les villes méditerranéennes (Prévost et Robert, 2016), les communes littorales et des arrière-pays présentent un taux

d'urbanisation et de périurbanisation généralement beaucoup plus élevé que la moyenne (Parker et Ollier, 2016). L'Algérie est bordée au Nord par la mer Méditerranée. Son littoral s'étend d'Est en Ouest sur un linéaire côtier de 1622,48 Km, Ce dernier a été longtemps l'axe majeur de l'urbanisation (Shepherd *et al.*, 2010) puisque les villes littorales et sublittorales regroupaient en 2010 plus de 53% de la population contre 19,3% en 1954 .

Cette concentration de la population, (Nallathiga, 2010) dans les grandes métropoles algériennes et dans celles du littoral, est une des conséquences directes de l'implantation de zones industrielles dans ce secteur. La sectorisation de l'industrialisation, le déséquilibre du développement entre villes et campagne durant la décennie 1970-1980 et l'insécurité de la dernière décennie ont accentué la migration vers les grandes villes.

Aujourd'hui, la saturation des espaces intra-muros a entraîné un renversement du sens des flux migratoires par débordement et redéploiement du surplus des populations des grandes villes côtières sur leurs abords immédiats (Papageorgiou, 2016).

En Algérie, environ les deux tiers de la population algérienne sont concentrés sur le littoral qui représente 4% du territoire seulement. Outre la forte concentration de la population permanente, le littoral algérien constitue la destination privilégiée d'une population supplémentaire d'estivants. Cette forte concentration démographique a entraîné une urbanisation démesurée. Le taux d'urbanisation est passé de 26% en 1962 à 61,4% en 2010. Le littoral en Algérie est, par ailleurs, caractérisé par une

concentration des activités industrielles. Ainsi, pas moins de 5 568 unités industrielles y sont implantées, soit 53 % du parc national.

L'Organisation du littoral Nord-Ouest Algérien a largement été perturbé en raison des aménagements effectués (Pôle industriel d'Arzew, construction de nouveau village tel que Cap Falcon et la déviation de rivière), qui ont affaibli, voire brisé l'équilibre de l'écosystème. Par ailleurs, les besoins ont augmentés en sable et en gravier pour les nombreux projets d'aménagement, de l'industrie et les différentes constructions entraînent une surexploitation des réserves du domaine côtier (à Terga à Ain Temouchent, les déséquilibres environnementaux représentent des facteurs de risques, la zone côtière de Terga englobe un espace dunaire exploité actuellement par une grande sablière qui alimente presque tous les chantiers de la région ouest).

De plus, de nombreux cours d'eau ont été déviés de leur trajectoire initiale, provoquant une déstabilisation de l'alimentation des eaux côtières. Signalons également l'intensité des travaux de construction sur des espaces non constructibles, engendrant un fort danger pour l'homme et une fragilisation et une dégradation des reliefs et de l'écosystème (Slater, 2016). Des installations ne respectant aucune norme exigible, pas de drainage, pas de voiries et réseaux divers (VRD), pas de station d'épuration ni de raccordement à une quelconque station digne de ce nom, un aboutissement direct à la mer de tous les effluents par ruissellement. Ex : En 2010, plus de 93 millions de mètres cubes d'eaux usées se déversent annuellement sur les côtes du littoral d'Oran. Un constat accablant qui renseigne sur

l'étendue des dégâts causés par cette situation sur l'écosystème marin. Avec un volume régulier de plus de 7 millions de mètres cubes par mois d'eaux usées, c'est toute la côte ouest algérienne qui est menacé de pollution aggravée et de dégradation écologique marine irréversible (Norton, 2005).

L'industrie pétrolière participe aussi à ce désastre écologique: elle s'est accaparé de nombreux sites présentant d'importantes potentialités paysagères, culturelles et historiques (Gunnlaugsson et Guttormsson, 1993), bloquant ainsi toute possibilité d'évolution pour d'autres usages liés à la mer, notamment liés au tourisme balnéaire. L'essor de cette industrie s'est soldé par un aménagement chaotique : des communes ont été enclavées et privées de toute initiative sur leurs littoraux, et les agglomérations qui y sont localisées subissent quotidiennement les effets de la pollution et sont exposées en permanence aux risques d'explosions et d'incendies.

Par ailleurs, de vastes étendues de terres agricoles ont été consommées. Notons également l'utilisation des eaux côtières pour le refroidissement des centrales électriques thermiques (ex: la centrale d'Arzew) qui s'ajoutent aux rejets en mer d'un grand nombre de déchets et de polluant qui peuvent être à l'origine de nombreux échouage, de certaines faunes marines, observés sur la côte ouest algérienne. Il en est de même des aménagements, tels que les tracés de routes, des projets d'aménagement et de construction des agglomérations, qui ont aggravé les glissements, d'autant plus que les sols d'une bonne partie du littoral de cette région sont formés par des argiles et des sables gréseux. Ainsi, toutes les conditions sont rassemblées pour que de graves déplacements de terrains

puissent avoir lieu, à n'importe quel moment.

Les littoraux comptent parmi les milieux où la pression humaine a le plus fortement augmenté depuis 3 siècles, augmentation rapide de la population (1,7% en 2001) et sa moyenne d'âge (34% de la population à moins de 14ans) qui perturbera la consommation d'espace à long terme. Il est donc urgent de réguler l'organisation du littoral, Pour mieux maîtriser l'urbanisation et la pression foncière en déterminant la juste capacité d'accueil du littoral pour mieux maîtriser l'intensité d'urbanisation. (Conservatoire du littoral).

2.2. Législation

En Algérie, les espaces en contact avec la mer sont réglementés, à la fois, par la loi littorale (02-02) du 5 février 2002, la loi d'urbanisme et d'aménagement du territoire (90-29) du 1er décembre 1990 et la loi domaniale (91-454) du 23 novembre 1991.

La loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme est le premier texte ayant défini l'espace littoral dans les dispositions particulières applicables à certaines parties du territoire. En outre, toute construction sur une bande de terre de 100 mètres de largeur à partir du rivage est frappée de servitude de non aedificandi, toutefois sont autorisées sur cette bande les constructions nécessitant la proximité immédiate de l'eau. Les restrictions énoncées par ces instruments juridiques devraient normalement assurer une occupation équilibrée et maîtrisée du rivage.

La loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale

spécifique d'aménagement et de protection du littoral. L'article premier stipule que la présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières relatives à la protection et à la valorisation du littoral. Cette décision ministérielle a conduit à la création en 2004, du commissariat national du littoral (CNL) qui a pour mission de faire respecter cette loi. Cependant la réalité est tout autre. Les textes de loi restent inappliqués, puisque sur le terrain rien n'a changé. C'est ce que nous allons voir par et à travers l'étude d'un cas : celui de la commune de Ain el Türk.

3. Ain El Turck: Urbanisation incontrôlée et environnement pollué

3.1. Une urbanisation anarchique

La commune d'Ain el Türk est située à l'ouest de la métropole d'Oran à environ une vingtaine de kilomètres. Elle est reliée à cette dernière par le chemin de wilaya CW84. D'une superficie de 26 Km², elle est limitée par les communes suivantes: Au sud-ouest par la commune de Bousfer, Au sud est par la commune de Misserghin, A l'est par la commune de Mers el kebir et Au nord par la mer Méditerranée.

L'indisponibilité du terrain: les contraintes sont d'abord physiques. Elles limitent les extensions des périmètres urbains existants. Les différents reliefs accidentés et la zone des dunes sont des zones considérées à juste titre par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) comme secteurs non urbanisables. Ce sont les massifs montagneux situés à l'Est et au Sud et la zone dunaire à l'Ouest. D'autres sont liées à des servitudes. Le domaine militaire occupe une partie importante des terrains de la commune, soit 1255 ha localisé pour près de 50% dans la plaine. Ces terrains constituent une réelle

servitude liée aussi bien aux terrains occupés qu'à celles de la protection (comme les terrains situés sous les champs de vols de l'aviation militaire). Le reste de la plaine qui recèle des potentialités certaines du point de vue agricole a été exclue des secteurs à urbaniser.

Aussi les superficies mises ou à mettre en valeur ne peuvent conférer à la commune un statut de commune agricole. La voie d'évitement entre Saint Rock et Cap Falcon peut constituer une autre limite du périmètre urbain. Le domaine militaire occupe une partie importante des terrains de la commune (Fig. 1), soit 1255 ha localisé pour près de 50% dans la plaine. La commune d'Ain el Türk est une ville déjà urbanisée à 90% vu les contraintes précitées. Aussi, l'extension s'annonce-telle peu probable. Les quelques dizaines d'hectares non urbanisés au sud, côté périphérie, et à l'ouest dans la Zone d'extension touristique (Z.E.T) constituent les 10% restants.



Fig. 1. La disponibilité des terrains à Ain El Turk. Source: Image satellite de Google Earth traitée par les auteurs, 2016

Le processus d'urbanisation de la ville d'Ain El Turck a évolué à des rythmes différenciés, selon différentes périodes: période de colonisation qui a façonné l'espace, et une période postindépendance qui se caractérise par une anarchie urbanistique et architecturale.

De 1850 à 1980, en offrant des terrains vierges à construire, la municipalité

autorise et encourage les nouvelles constructions. La ville suit un plan d'aménagement défini, conçue sur la base d'une extension en profondeur (vers l'intérieur), dans le but de ne pas consommer la totalité d'une ligne de côte limitée (Fig. 2).



Fig. 2. Ain El Turk en 1913. Source: Archives de la Mairie d'Ain El Turck.

Le cadre bâti s'est longtemps limité à un ensemble d'habitations coloniales réalisées dans les années quarante et cinquante. Occupant une quinzaine d'hectares, elles se trouvaient à proximité immédiate des plages. Il s'agissait principalement de cabanons construits avec des matériaux légers comme le bois (Fig. 3).



Fig. 3. Ain El Turk en 1903. Source: Archives de la Mairie d'Ain El Turck.

Au début du XIXe siècle, les paysages de bord de mer sont bien différents de ceux d'aujourd'hui. Ils rappellent le désert, où l'installation humaine est généralement précaire, mais où l'homme n'est toutefois pas complètement absent. Durant cette période, la construction au bord du rivage

était interdite. Cependant une voie mécanique parallèle au rivage était réalisée à 80 mètres de la mer, limitant les constructions vers la plage (Fig. 4) et créant le boulevard du front de mer qui offrait une belle promenade tout au long de la baie.

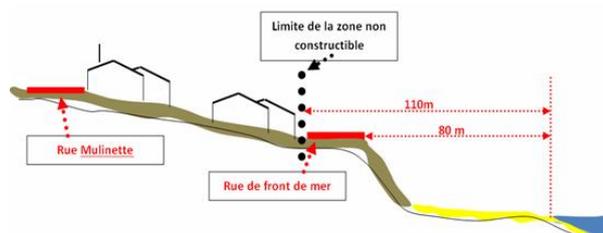


Fig. 4. Limite des aménagements sur le rivage pendant la période coloniale. Source: Auteurs, 2016

De 1980 à 2000: Jusqu'au début des années 1980, se développent des mouvements de squattérissations au profit d'un habitat souvent qualifié de survie (des baraques et des garages à bateaux avec des matériaux légers). Mais à cette phase de multiplication, succède une période d'évolution interne avec un processus de durcification de l'habitat mis en place, suivi d'un phénomène d'occupation spontanée de nature résidentielle, dans des sites naturels privilégiés. Actuellement, des habitations anarchiques sans permis de construire, à deux, trois voire quatre étages se dressèrent sur la plage. De mémoire turcoise, jamais le littoral oranais ouest n'a subi autant d'agressions que ces dernières années, au cours desquelles les constructions illicites ont poussé comme des verrues le long des plages. Le massacre est si féroce que certaines plages ont complètement disparu avec l'avancée du béton pratiquement jusqu'au bord de mer. Ne respectant aucune loi urbanistique ces habitations sont de véritables excroissances situées à quelques mètres de la plage (Fig. 5).

L'empiètement sur ces espaces pourtant protégés par plusieurs lois, toutes ces

constructions dans la bande des 100 mètres sont illégales et non conformes aux prescriptions de la loi 02-02 du 05 février 2002 (Fig. 6). Cette liberté que s'est octroyée le citoyen est selon les textes punie par la loi.



Fig. 5. Des résidences construites à quelques mètres de la mer à Ain el Türk. Source: Auteurs, 2016

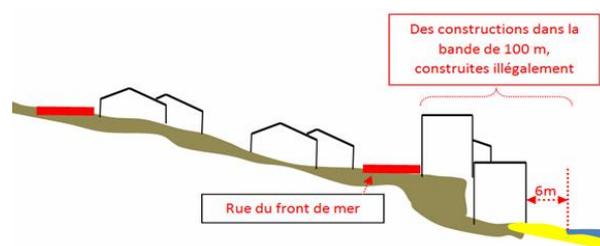


Fig. 6. Dépassement des limites de la zone non constructible du rivage pendant la période postcoloniale. Source: Auteurs, 2016

Outre la construction des maisons individuelles, ces dix dernières années, les autorités applique une réorientation de la politique d'aménagement en faveur de l'habitat collectif, de nombreux programmes de logements sociaux ont pris place dans des zones à vocation agricole et/ ou touristique, où le logement est censé être interdit (Fig. 7). Certains logements sociaux se dressent à quelques centaines mètres de la plage. Nous avons ainsi au niveau de la Z.E.T d'Ain el Türk 1500 logements sociaux à 350m de la plage (Fig. 8). Ces terrains où se dressent des édifices en béton armé qui défigurent le paysage auraient pu accueillir d'autres usages plus compatibles avec la vocation balnéaire de la commune tels que des équipements d'attractions et de loisirs, d'autant plus

que leurs caractéristiques répondent aux exigences de tels équipements, comme la proximité de la voie mécanique.



Fig. 7. Situation des programmes LSP /la ville d'Ain el Türk. Source: Image satellite de Google Earth traitée par les auteurs, 2016



Fig. 8. Programme 1500 logements sociaux à 350m de la plage les dunes. Source: auteurs, 2016

Après une enquête menée sur le terrain, on a constaté que d'autres programmes de logements sociaux sont en cours de réalisation. En effet, une cité entière incluant des habitations, un commissariat, un marché de légumes, une école, un CEM, et aussi des aménagements importants sont prévus dans cette zone à l'horizon 2013. Cette décision reste déconcertante. Ain El Türk pourra t-elle prétendre à un statut de station balnéaire ? La question reste posée.

La bande côtière séduit d'emblée par la beauté de ses sites et recèle des atouts indéniables favorable à l'activité touristique. Depuis l'indépendance et contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement. Deux types de populations occupent la ville d'Ain el Türk: une population permanente à qui sont nombre ne cesse d'augmenter, et une population estivale dont le nombre est en

chute libre (Fig. 9), Cette chute est due à plusieurs facteurs : la capacité d'accueil, la qualité des services, le coût et la pollution de l'environnement.

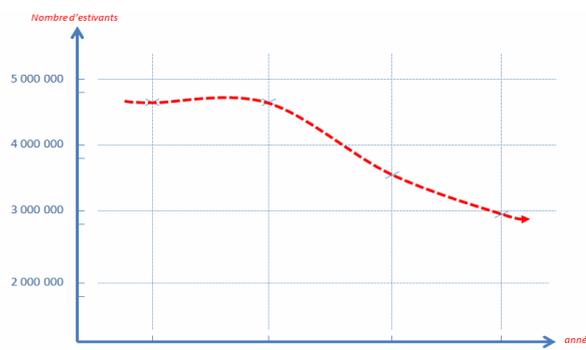


Fig. 9. Nombre d'estivants d'Ain el Türk. Source: Office national du tourisme d'Oran

Les structures d'hébergement ne sont pas suffisantes. Une enquête nous a permis de découvrir que les structures d'hébergements comptent 25 hôtels pour une capacité de 45 000 lits, quelques complexes touristiques d'une capacité de 1870 lits et un camping de 74 tentes. Soit au total 47 170 lits seulement pour deux millions d'estivants en 2010. Deux projets de complexes touristiques dans l'extrême ouest de la Z.E.T s'annoncent. Le premier est en fin de travaux (75% finie) et le deuxième est au début de travaux (Fig. 10).



Fig. 10. La décharge publique à proximité des nouveaux complexes touristiques. Source: auteurs, 2016

Cependant les deux chantiers sont à l'arrêt depuis quelques années à cause des décharges et des bassins de décantations qui se trouvent à une traversée de route du chantier. L'odeur et la fumée déversées dans l'atmosphère ont envahis la région. Cet état de fait

présente un danger pour les estivants. En effet les dangers de la pollution sur leur santé fait que les vacanciers commencent à préférer d'autres sites touristiques moins exposés.

Durant ces dernières décennies, nous assistons à un double phénomène d'extension urbaine à l'origine d'une mal-littoralisation au processus de densification de l'agglomération d'Ain el Türk s'ajoute un développement important d'urbanisation diffuse relativement massif: les villes se développent essentiellement sous forme de cordons plus ou moins étroits le long du rivage, aboutissant à une consommation importante du linéaire côtier. Cette urbanisation excessive et anarchique le long du rivage, se développe sous forme d'un cordon de logements individuels ou d'immeubles, provoquant une artificialisation importante du littoral (Fig. 11). Le désastre des constructions dans l'espace proche du rivage continue. Les occupants n'ont pas conscience de ce problème puisque d'autres maisons se construisent actuellement et d'autres vont voir le jour prochainement.



Fig. 11. la course vers le front de mer. Source: auteurs, 2016

Le littoral d'Ain el Türk est devenu un lieu de conflits et de compétitions pour habiter à quelques mètres de la mer. Ceci a engendré la dégradation de tout le paysage côtier et urbain, naturel ou artificiel, de la station balnéaire.

Cette dégradation découle tout d'abord du bétonnage des plages. Espace rare et fortement attractif pour la construction, la baie d'Ain el Türk suscite toujours des convoitises. Le développement urbain concerne tous types d'habitations, depuis l'habitat précaire situé à proximité de la ville, jusqu'au complexe hôtelier de luxe en fond, ou le lotissement de résidences secondaires les pieds dans l'eau sur les pointes de la façade maritime. Le béton envahit le littoral oranais Plus de 500 habitations érigées dans des plages, il est un autre phénomène qui, sans faire trop de bruits, fait des dégâts considérables à nos côtes.

Ensuite, du déséquilibre sédimentaire des plages. Il en a résulté un phénomène d'érosion marqué par un recul du littoral qui menace sérieusement les constructions. On assiste à la dégradation des maisons qui se situent à quelques mètres de la mer (Fig. 12).



Fig. 12. Etat vétuste des maisons de plage à Ain el Türk. Source: auteurs, 2016.



Fig. 13. Etat des plages d'Ain el Türk. Source: auteurs, 2016.

De l'accroissement des déchets et la pollution des eaux de baignade par l'évacuation des eaux usées sans

traitement vers la mer (Fig. 13) selon Ghodbani T.: une très forte pollution affecte la côte d'Ain el Türk, due en grande partie au rejet direct dans la mer de plus de 3500 m³/j d'eaux usées non traitées (Ghodbani et Semmoud 2010).

3.2. Ain El Turck sous pression: pollution des eaux maritimes

Ain el Türk est une ville côtière dont la topographie du terrain ne facilite pas la gestion des rejets des eaux usées et des eaux pluviales, car la zone présente une forte pente vers la mer, ce qui permet la descente de toutes les eaux par effet de gravité. Ces rejets directs des eaux usées (Fig. 14) ont provoqué la contamination et la pollution des eaux de la mer. Avec l'augmentation de la population, le traitement des eaux usées est devenu un vrai problème. La majeure partie de l'agglomération n'est aujourd'hui pas raccordée, le problème demeure pour bon nombre de constructions en raison du désordre urbain et des difficultés techniques engendrées. Il est incroyable qu'à l'aube du 21^{ème} siècle, plus de 90% des eaux usées rejetées par les riverains soient expulsées, sans aucun souci, directement à la mer.



Fig. 14. Rejets des eaux usées. Source: auteurs, 2016.

Des dizaines d'émissaires déversent des germes fécaux en provenance des milliers de foyers des communes côtières, et particulièrement des millions de touristes et vacanciers en saison estivale. Suite à cela, plusieurs plages de la corniche oranaise sont interdites, à la baignade. La

situation devient encore plus dramatique sur les bordures de la baie d'Oran, où les grands collecteurs se débarrassent quotidiennement de quelques millions de m³ d'eaux usées, sans aucun traitement préalable.

Après une enquête faite sur le terrain, on a constaté que la majorité des habitations proche du rivage, déversent directement leurs eaux usées vers la plage d'une manière illégale (Fig. 15). Ces familles qui ont érigé, au niveau de certaines plages d'Ain El-Türk, des habitations de fortune avec tous les dégâts qu'elles peuvent provoquer en l'absence d'évacuation ainsi que les dépôts de détritiques que cela engendre.



Fig. 15. Rejet d'un particulier à Trouville. Source: auteurs, 2016.

D'autres habitants ont construits des fosses septiques (dans beaucoup de cas, les W.-C., séparés de la maison, sont situés dans l'arrière-cour et se réduisent à une simple fosse septique «à fond perdu»). En raison de la nature de la topographie du terrain, les eaux usées finissent par atteindre le lagon et ainsi contribue pas à la pollution de la mer, comme nous le fait remarquer un habitant interrogé: j'ai acheté ce cabanon il y a environ 5ans, puisqu'il se situe à quelques mètres de la mer, il n'est pas raccordé aux réseaux d'assainissements donc la seule solution était de construire une fausse septique" un autre se justifie et

nous dit: certes, depuis quelques années on observe une dégradation et une pollution au niveau des plages d'Ain el Türk, mais quoi, faire même moi je possède une maison sur la plage qui déverse ses eaux usées directement vers la mer. En voyant que les agents des services de l'Assemblée Populaire Communale (APC) ne sont pas venus pour m'interdire de procéder à ce rejet, je l'ai laissé. En effet, un nombre important de textes juridiques préserve les milieux naturels sensibles. Cependant l'application de ces instruments reste difficile et l'état de l'environnement littoral ne cesse de se dégrader.

4. Ain El Turck: Conflits d'usages et défiguration architecturale

4.1. Conflits d'usage et stratégie d'occupation

Le processus de littoralisation combine plusieurs facteurs qui viennent tous s'ajouter à des activités déjà en place. Ainsi, se développent des concurrences pour l'espace et l'exploitation des ressources entre ces types d'activités. L'usage du littoral, aujourd'hui, dépend des rapports de force existant entre intérêts divergents et espace côtier de par son potentiel économique. Il subit des convoitises concurrentes, auxquels se superposent des intérêts d'ordres individuel et collectif, la zone côtière d'Ain el Türk constitue un enjeu central du développement économique et un élément majeur en terme d'aménagement du territoire, ce qui le place au centre de polémiques et conflits d'usage.

L'apparition de nouveaux enjeux dans le cadre des transformations socio-économiques globales (mutations des activités traditionnelles, développement du tourisme balnéaire, diffusion de l'urbanisation côtière et des infrastructures), induit l'émergence de

rapports de force entre les différentes activités concurrentes en vue de l'utilisation de l'espace littoral. Cette réflexion permet de souligner des concurrences, non seulement pour le développement de l'espace littoral, mais aussi pour sa sauvegarde, mettant ainsi en évidence au sein de la frange côtière, des chevauchements de zones aux vocations distinctes. Cela pose nécessairement des problèmes de multi-usages, ainsi que des interdépendances fonctionnelles.

La difficile régulation de cette zone est due à la valeur sociale croissante attribuée au littoral. Il s'agit d'un milieu soumis à une pression anthropique considérable et de natures différentes (urbanisation et tourisme) à la fois concurrentes et interdépendantes. Cette situation paradoxale montre la complexité et l'enchevêtrement des enjeux, répondant à la fois à des intérêts individuels et collectifs, rendant toute gestion intégrée très difficile. Partout, la difficulté réside en un partage équitable de l'espace. Le processus de littoralisation d'Ain el Türk, dans son intensité actuelle, est relativement récent. Son développement s'appuie sur les évolutions historiques de l'occupation spatiale depuis la colonisation, générant une recomposition de l'espace, par le biais d'un véritable retournement de l'espace.

Le processus de littoralisation, dévoreur d'espace, vient accentuer un problème foncier provenant de conflits de propriétés. La question foncière est difficile à résoudre car elle fait ressortir de nombreuses indivisions, résultant de successions non régularisées depuis plusieurs générations, ainsi que d'occupations sans titre. Donnant naissance à des rapports conflictuels

entre différents usagers suivant diverses stratégies d'occupation de l'espace. Celles-ci façonnent l'espace littoral et modifient profondément la perception des habitants et usagers, de leur propre cadre de vie.

La spatialisation de la baie d'Ain el Türk se traduit par une concentration massive de la population sur la frange littorale. Il s'agit d'une dynamique spatiale spécifique combinant occupation et utilisation progressives du littoral. Cette dynamique porte sur les manières dont la plage (espace public, ouvert à tous) devient captive d'une habitation qui n'hésite pas à déborder de sa parcelle et à faire sien les espaces extérieurs qui sont à ses abords, comme la plage.



Fig. 16. Appropriation de la plage par l'édification d'une terrasse à Trouville. Source: auteurs, 2016.

Ainsi, la plage de proximité fait l'objet de l'édification d'une limite physique qui marque une séparation entre privé et public. Cette matérialisation s'effectue en plusieurs étapes, on teste discrètement un premier empiètement et si personne ne conteste, on y va franco! Un habitant raconte : j'ai commencé par construire une terrasse en béton mais par souci d'intimité je l'ai entourée d'un grillage, en voyant que les agents des services de l'APC ne sont pas venus pour m'interdire de procéder à cet aménagement, je suis passé à une étape supérieure qui consiste à monter un mur en dur bien plus solide que le grillage (Fig. 16). Une fois la manœuvre tolérée, le simple grillage posé au départ prend des

allures de clôture avec des murs en maçonnerie, de la ferronnerie, et des parements en faïence. Une concentration qui confirme l'impression de bétonnage de la côte et porte une atteinte grave aux paysages les plus attractifs et les plus caractéristiques d'Ain el Türk.

Un autre résident nous raconte: cet espace, nous confie cet homme, est utilisé comme espace de détente en famille à l'abri du regard des passants. La protection n'est donc pas l'unique réponse pour s'approprier un morceau de la plage. Cette pratique appropriative donne une image négative de la plage, comme en témoignent ces propos recueillis sur place: L'un nous dit : Agressif, dérangeant, je viens ici, à Ain el Türk depuis 9 ans et je trouve cette façon de s'approprier l'espace dérangeante, ces propriétaires de maisons à quelques mètres de la mer accaparent les plages, alors on est obligé de voir ces terrasses à la couleur béton à la place du sable. Ce caractère négatif est renforcé par la présence de débris et l'absence d'entretien de la plage et de ses alentours. Une image de désolation et d'abandon plane sur les belles plages d'Ain el Türk (Fig. 17).



Fig. 17. Les plages d'Ain El Türk. Source: auteurs, 2016.

Il est vrai que dans sa politique de développement touristique de la corniche oranaise en général et de la commune d'Ain el Türk en particulier, la direction du tourisme de la wilaya d'Oran, prévoit la réalisation d'établissement

d'hébergements et de loisirs, pour répondre aux besoins d'une véritable station balnéaire. Des bâtiments et des hôtels à R+5 ont été récemment construits sur les plages d'Ain el Türk, prolongeant leur plate forme en béton pour une activité commercial tel que crémeries ou restaurants (Fig. 18).



Fig. 18. Hôtel à R+4 sur la plage de Paradis.
Source: auteurs, 2016.

Au regard de cette situation, on assiste à une défiguration du paysage côtier caractérisé par une anarchie architecturale. Si la station balnéaire affiche, côté jardin, une image de carte postale, avec sa baie qui s'ouvre sur une longueur de 8 km environ, ses hôtels pieds dans l'eau, ses belles plages. Côté cour, c'est la face cachée, un monde de misère dans un environnement repoussant caractérisé par une défiguration architecturale. C'est là tout le contraste qui caractérise ce territoire singulier.

4.1. Défiguration architecturale et pollution visuelle

Les incohérences spatiales de baie d'Ain el Türk illustre bien le manque de cohésion des zones constructibles. Contours torturés, poussées tentaculaires, éclatement spatial, isolats urbains... autant de facteurs qui, sont symptomatiques d'une planification déficiente et porteurs de dérives architecturales. En effet, cette anarchie

architecturale s'est traduite par des dégradations paysagères omniprésentes et parfois spectaculaires.

Au cours de son histoire urbaine, la baie d'Ain el Türk a subi de grandes mutations. L'impact de sa littoralisation sur le cadre bâti répond initialement aux spécificités architecturale ou urbanistique, selon les périodes (coloniale et post-indépendance). Cependant il semble que les critères relatifs aux processus de production des maisons récemment construites d'une part, et à l'existence des anciennes habitations (traditionnelles ou coloniales) d'autre part, offrent un large éventail des expressions architecturales liées aux transformations de la baie. Pour saisir les aspects architecturaux résultant de l'urbanisation de la baie d'Ain el Türk, l'analyse s'est faite sur les maisons des deux périodes

Durant la période coloniale (à implantation privilégiant essentiellement la préservation des zones littorales), les maisons caractérisées par une architecture balnéaire répondaient aux logiques de formation et de fonctionnement relatif à la mer (Fig. 19).



Fig. 19. Maison balnéaire de l'époque coloniale.
Source: auteurs, 2016.

Ces logiques se sont matérialisées sur les principes de conceptions architecturales des villas de bord de mer dite architecture balnéaire. La

maison se dresse parallèlement à la mer, favorisant la vue sur la plage. Contenant tous les éléments constitutifs d'une construction balnéaire (orientation, traitement de façade, végétation, terrasse et toiture).

D'après la définition universelle, une villa balnéaire est une maison individuelle avec rez-de-chaussée et un étage orienté vers la mer. Ce qu'on a l'habitude de qualifier dans le jargon habituelle de bungalow avec côté cour et côté jardin. Mais aujourd'hui on érige des bâtisses de plus de deux étages avec des garages à usage commercial au rez-de-chaussée.

Suite aux observations effectuées sur les plages d'Ain el Türk, nous avons constaté que les rapports qu'entretiennent l'espace construit représenté par la demeure, et la mer sont très nuancés comparativement avec ceux rencontrés dans les maisons datant de la période coloniales. Cette manière de faire s'est enracinée dans les esprits voire dans les habitudes culturelles des habitants, dénaturant non seulement la notion de villa balnéaire mais aussi et surtout l'environnement global.

Un enquêté nous dira à ce propos : Je pense que les gens préfèrent construire en hauteur pour la location des estivants, négligeant l'aspect esthétique et surtout convivial qui fut à l'époque une des priorités de tout un chacun. Cette réflexion, résume à elle seule les contours de la nouvelle conception que se font les usagers de la construction d'une maison balnéaire. Selon les nouvelles tendances, il n'est pratiquement plus question aujourd'hui d'ériger une maison balnéaire conviviale, respectueuse de l'environnement voire participant à la

beauté du lieu et intégrant la mer comme élément primordial dans la conception architecturale mais avant tout une maison individuelle similaires aux habitations d'une ville intérieure (Fig. 20).



Fig. 20. Impact des nouvelles constructions sur le paysage d'Ain el Türk. Source: auteurs, 2016.

La notion de maison balnéaire tend désormais à disparaître, compte tenu de l'émergence de nouveaux lotissements, composés de maisons individuelles, s'apparentant davantage à des immeubles qui poussent dans la baie d'Ain el Türk. Le résultat est décevant sur le plan architectural: les maisons sont d'un aspect monotone, sans jardin, de 1 à 3 niveaux, avec un rez-de-chaussée aménagé en général en garage et local commercial, les niveaux consacrés à l'habitation étant parfois loués aux estivants.

Cette dynamique produit au cœur de l'agglomération un paysage urbain désordonné, mêlant boutiques, magasins, restaurants, centres de loisirs et de services, hôtels, appartements, dans des styles disparates. Les constructions, occupées avant leur achèvement ou terminées à la hâte, témoignent de la rapidité du mouvement. L'évolution spatiale se lit au travers d'une urbanisation massive et peu encadrée. Hôtels et résidences se disputent les derniers mètres carrés. Le manque de place sur la côte oblige l'agglomération à s'étoffer vers l'intérieur.

La croissance s'effectue au détriment de l'espace naturel et des terres agricoles, sous forme de lotissements résidentiels. Cette stratégie construit un paysage urbain étonnamment évolutif et varié où les constructions, sous formes de pièces rapportées à l'habitation au fur et à mesure des entrées d'argent et des opportunités d'activités, construisent des maisons délabrées et inachevées (Fig. 21).



Fig. 21. Nouvelles constructions dans la rue parallèle à la plage de Paradies. Source: auteurs, 2016.

On assiste dans la plupart des cas à un déséquilibre du skyline (maisons coloniales et post coloniales) qui apparaît aujourd'hui comme une défiguration du paysage urbain (Fig. 22).

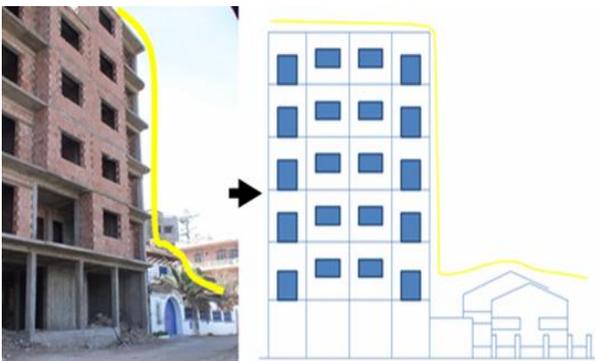


Fig. 22. Déséquilibre du paysage urbain. Source: auteurs, 2016.

Le point noir est la paupérisation de la côte par la construction de bâtisses hideusement bétonnées, alignées comme un clonage prétentieux et de mauvais goût. L'espace

urbain dans cette zone gagnerait largement à être conçu dans les normes esthétiques méditerranéennes, c'est-à dire plus modestes, plus attrayantes. Des couleurs vives et harmonisées au lieu de ce gris anthracite qui jure avec la luxuriance de l'environnement.

5. Conclusion

L'urbanisation du littoral est souvent considérée comme prédatrice, massive, propre à détruire le milieu qu'elle occupe (Han *et al.*, 2016). Or, la dynamique d'urbanisation de la baie d'Ain el Türk, est relativement récente, elle s'est traduite par la construction de nombreuses cités résidentielles, de centres de vacances et d'hôtels, privilégiant les parties proches de la mer (Hoogendoorn *et al.*, 2016).

La dynamique spatiale de la baie a été guidée par quatre principaux facteurs : une population en constante augmentation, composée de locaux et de visiteurs, un espace exigu, limité à une étroite bande côtière bloquée (Ouellette et Getinet, 2016) par un intérieur agricole, un axe côtier unique. Ces conditions ont participé à une occupation rapide et spontanée de l'espace se traduisant par un désordre urbain apparent, des dysfonctionnements et des conséquences environnementales préoccupantes.

L'occupation du site, opérée de façon anarchique, dans la dynamique d'une activité résidentiel en plein essor, a produit un paysage urbain chaotique, généré des conflits d'usage et modifié les rapports sociaux, causé d'importants dommages à l'environnement (Omer *et al.*, 2016). La dualité de l'organisation spatiale, l'ambiguïté des relations entre visiteurs et visités, les dégradations environnementales, parfois irréversibles, l'inertie des pouvoirs publics, interrogent sur la durabilité du système.

Une situation qui reflète une nette difficulté dans la gestion et la protection de cet espace convoité et fragile. Insuffisance de la législation, souplesse ou carence technique des autorités en matière de délivrance et de contrôle des autorisations de construction, grande liberté de la population à l'égard des lois se conjuguent donc pour expliquer le désordre spatial de la station.

Ce désordre urbanistique n'est pas sans conséquences, quelquefois dramatiques, sur la vie des citoyens (Puflea et Ion Ioniță, 2016). Plan d'urbanisme ou pas, on ne doit pas oublier qu'un bungalow crasseux, au sein d'une plage sale et déshumanisée est devenu l'ultime paysage de la baie d'Ain el Türk. Des villas introverties et uniformes, sans aucun cachet architectural, voilà le cadre bâti produit depuis l'indépendance. C'est cela qui a fait dire à certains que les plages actuelles de la baie n'ont aucune chance de devenir le patrimoine naturel (Pujia, 2016) de demain.

Ainsi la baie deviendra un exemple d'échec en matière d'aménagement de zones naturellement sensibles susceptible de devenir une école pour apprendre tout ce qu'il ne faut pas faire dans une station balnéaire, pour cela il faut établir un schéma de mise en valeur de la mer et du littoral qui devra prendre en compte à la fois les axes touristique et économique (Moldoveanu et Năstase, 2011).

REFERENCES

- Abolafia M. (1979), *Coordinating for the collective good: A study of coastal zone planning*, Administration & Society **11(2)**: 172-192.
- Anabalón V., Morales C.E., González H.E., Menschel E., Schneider W., Hormazabal S., Valencia L., Escribano R. (2016), *Microphytoplankton community structure in the coastal upwelling zone off Concepción (central Chile): Annual and inter-annual fluctuations in a highly dynamic environment*, Progress in Oceanography **149(1)**: 174-188.
- Burger J., O'Neill K. M., Handel S. N., Hensold B., Ford G. (2017), *The shore is wider than the beach: Ecological planning solutions to sea level rise for the Jersey Shore, USA*, Landscape and Urban Planning **157(1)**: 512-522.
- Butler W. H., Deyle R. E., Mutnansky C. (2016), *Low-regrets incrementalism: land use planning adaptation to accelerating sea level rise in Florida's coastal communities*, Journal of Planning Education and Research **36(3)**: 319-332.
- Dale P. E. R., Dale M. D., Dowe D. L., Knight J. M., Lemckert C. J., Low Choy D. C., Sheaves M. J., Sporne I. (2010), *A conceptual model for integrating physical geography research and coastal wetland management, with an Australian example*, Progress in Physical Geography **34(5)**: 605-624.
- Few R. (2000), *Conservation, participation, and power: Protected-area planning in the coastal zone of Belize*, Journal of Planning Education and Research **19(4)**: 401-408.
- Flannery W., Lynch K., Cinnéide M. O. (2015), *Consideration of coastal risk in the Irish spatial planning process*, Land Use Policy, Volume **43(1)**: 161-169.
- Ghodbani T., Semmoud B. (2010), *Coastal Urbanization in Algeria, Processes and Environment Impacts: The Case of the Bay Aïn el Turck*, Études caribéennes **15(1)**: 31-44.
- Gunnlaugsson G. A., Guttormsson L. (1993), *Household structure and urbanization in three Icelandic fishing districts, 1880-1930*, Journal of Family History **18(4)**: 315-340.
- Han L., Lei C., Yang L., Deng X., Hu C., Xu G. (2016), *Degrading river network due to urbanization in Yangtze River Delta*, Journal of Geographical Sciences **26(6)**: 694-706.
- Hede M. U., Bendixen M., Clemmensen L. B., Kroon A., Nielsen L. (2013), *Joint interpretation of beach-ridge architecture and coastal topography show the validity of sea-level markers observed in ground-penetrating radar data*, The Holocene **23(9)**: 1238-1246.
- Hoogendoorn G., Grant B., Fitchett J. M. (2016), *Disjunct perceptions? Climate change threats in two-low lying South African coastal towns*, Bulletin of Geography. Socio-economic Series **31**: 59-71.
- Jeffers J. M. (2013), *Double exposures and decision making: Adaptation policy and planning in Ireland's coastal cities during a boom – bust*

- cycle, *Environment and Planning A* **45(6)**: 1436-1454.
- Knight J., Goff J. R. (2016), *Coastal science for post-tsunami reconstruction*, *The Holocene* **26(8)**: 1334-1340.
- Kono T., Kitamura N., Yamasaki K., Iwakami K., (2016), *Quantitative analysis of dynamic inconsistencies in infrastructure planning: An example of coastal levee improvement*, *Environment and Planning B: Planning and Design* **43(2)**: 401-418.
- Lacher R. G., Oh C. O., Jodice L. W., Norman W. C. (2013), *The role of heritage and cultural elements in coastal tourism destination preferences: A choice modeling-based analysis*, *Journal of Travel Research* **52(4)**: 534-546.
- Malm A. (2013), *Sea Wall Politics: Uneven and Combined Protection of the Nile Delta Coastline in the Face of Sea Level Rise*, *Critical Sociology* **39(6)**: 803-832.
- Mitsova D., Esnard A. M. (2012), *Holding back the sea: An overview of shore zone planning and management*, *Journal of Planning Literature* **27(4)**: 446-459.
- Moldoveanu G., Năstase B. (2011), *Kater II Evaluation*, *Transylvanian Review of Administration Sciences* **32**: 157-173.
- Nallathiga R. (2010), *Analysing the physical, demographic and vulnerability profile of Indian coastal zone*, *Asia Pacific Business Review* **6(1)**: 90-104.
- Norton R. K. (2005), *Local commitment to state-mandated planning in coastal North Carolina*, *Journal of Planning Education and Research*. **25(2)**: 149-171.
- Omer I., Niculescu D., Vlasceanu E., Cristescu T., Mateescu R. (2016), *Marine pollution risks assessment in the Romanian coastal zone*, *Journal of Environmental Protection and Ecology* **17(3)**: 911-921.
- Ouellette W., Getinet W. (2016), *Remote sensing for marine spatial planning and integrated coastal areas management: Achievements, challenges, opportunities and future prospects*, *Remote Sensing Applications: Society and Environment* **4(1)**: 138-157.
- Papageorgiou M. (2016), *Marine spatial planning and the Greek experience*, *Marine Policy* **74(1)**: 18-24.
- Parker A., Ollier C. D. (2016), *Coastal planning should be based on proven sea level data*, *Ocean & Coastal Management* **124(1)**: 1-9.
- Petrișor A.-I. (2017), *A diversity-based approach to the spatial development of socio-ecological systems*, *Urbanism Architecture Constructions* **8(2)**: 143-162.
- Prévost A., Robert S. (2016), *Local spatial planning practices in four French Mediterranean coastal territories under pressure*, *Land Use Policy* **56(1)**: 68-80.
- Puflea S. M., Ion Ioniță I. (2016), *Characteristics of the land degradation in the Stavnica river basin*, *Present Environment and Sustainable Development* **10(1)**: 189-200.
- Pujia L. (2016), *Cultural heritage and territory. Architectural tools for a sustainable conservation of cultural landscape* Laura, *International Journal of Conservation Science* **7(1)**: 213-218.
- Saravanan S., Chandrasekar N., Rajamanickam M., Hentry C., Joevivek V. (2014), *Management of Coastal Erosion Using Remote Sensing and GIS Techniques (SE India)*, *The International Journal of Ocean and Climate Systems* **5(4)**: 211-221.
- Shepherd J. M., Carter M., Manyin M., Messen D., Burian S. (2010), *The Impact of urbanization on current and future coastal precipitation: A case study for Houston*, *Environment and Planning B: Planning and Design* **37(2)**: 284-304.
- Slater A. M. (2016), *Book review: Towards sustainable coastal development, institutionalizing integrated coastal zone management and coastal climate adaptation in South Asia*. *Environmental Law Review* **18(2)**: 183-184.
- Turner R. K., Adger N., P Doktor P. (1995), *Assessing the economic costs of sea level rise*, *Environment and Planning A* **27(11)**: 1777-1796.

Received: 12 December 2016 • **Revised:** 19 December 2016 • **Accepted:** 23 December 2016

Article distributed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License (CC BY-NC-ND)

